SERVICES COLLECTIFS

Définitions

Les *services collectifs* regroupent des *services non marchands* qui permettent une égalité d'accès aux ménages du fait de leur caractère gratuit ou quasi-gratuit.

Explications

Les *services collectifs* regroupent les services non marchands qui concernent principalement l'éducation, la santé ou le logement.

Ils sont produits par l'État (et les collectivités territoriales) mais aussi par d'autres organisations comme des associations (à titre privé et solidaire).

Indicateurs

En France, l'INSEE mesure à la fois ce qui est produit sous une forme non marchande et marchande en milliards d'euros et en % du *PIB*. Vous pouvez donc trouver la valeur de la *production non marchande* réalisée en France en milliards d'euros et en % du PIB.

L'importance de ces services est aussi mesurée dans la consommation des ménages. Comme ses services sont principalement à destination des ménages pour qu'ils les consomment, l'INSEE ajoute aux dépenses de consommation des ménages les dépenses des administrations qui sont destinées aux ménages et que l'on peut individualiser (soins médicaux, éducation, logement social). L'INSEE peut ainsi mesurer le montant et la part de ces services collectifs dans ce qu'il appelle la consommation élargie des ménages.

Tendances

En 1959, les dépenses socialisées (celles, donc, qui correspondraient aux *services collectifs* à destination des ménages) représentaient environ 10 % du *PIB* et 15 % de la consommation élargie des ménages ; en 2015, elles étaient respectivement de 17,5 % et 25 %.

Évidemment, ces augmentations reflètent le développement du rôle de l'État dans les domaines de l'éducation, de la santé, mais aussi dans ceux des aides au logement et de la prise en charge, dans des établissements notamment, de jeunes enfants, de personnes âgées et de personnes handicapées.

Enjeux

Ces dépenses socialisées peuvent être critiquées par ceux qui mettent en avant la liberté de choix d'utilisation de ses revenus et de la consommation. Ils posent la question de la légitimité de l'intervention de l'État.

A côté de cette question de la légitimité, se pose la question de l'efficacité de ces *services collectifs*. Les services collectifs participent-ils bien à la satisfaction de tous, sont-ils consommés, utilisés par tous ? Si, évidemment, juridiquement, ils sont accessibles à tous, est-ce que, pour autant, ce droit est utilisé par tous ?

Par exemple, les personnes exclues profitent-elles toutes des dépenses de santé et de leur remboursement ? En France, il semble que, même avec la création de la CMU, le taux de refus de soins soit loin d'être nul.

De même, vous savez que l'école est gratuite et obligatoire, pourtant vous savez aussi que les diplômes qu'elle délivre sont très inégalement répartis dans la population (certains sont très diplômés, d'autres pas du tout) ? Estce lié seulement au mérite individuel ? Est-ce lié à l'existence de filières de relégation, de mise à l'écart dans notre système éducatif et notamment d'enfants des milieux les plus défavorisés ? À l'inverse, la gratuité d'une partie non négligeable de l'enseignement supérieur ne profite-t-elle pas aux familles qui auraient les capacités de financer ce type d'étude ?

Pour autant, d'après l'INSEE, l'aspect redistributif de ces services expliquerait près de 70 % de la réduction des *inégalités* au sein de la population, le reste provenant des impôts, etc. mais aussi des *prestations sociales* (RSA, etc.).

Erreurs Fréquentes

• Assimiler services collectifs et biens collectifs, qui est un type de bien dans l'analyse néo-classique qui est non rival et non excluable.

• Assimiler services collectifs et services publics, ces derniers ne pouvant qu'être produits par l'État avec des principes, en France, comme l'égalité, la continuité, etc.

En savoir plus

Un document de base de l'INSEE sur les dépenses socialisées en France :

« En 2015, la collectivité prend en charge un quart de la consommation des ménages »

Sur le rôle proportionnellement plus important dela *redistribution* par les *services collectifs* dans la réduction des inégalités : « *Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie »* (téléchargement de l'extrait de France, portrait social,INSEE, 2008)

Source : http://ses.webclass.fr/

(+ modifications et mises à jour personnelles)